



**RÉGIE**  
**INTERMUNICIPALE**  
d'Acton et des Maskoutains



**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Fonctionnement des écocentres**

**Saint-Hyacinthe, le 12 septembre**

Saviez-vous que les 2 écocentres de la Régie sont accessibles gratuitement aux citoyens de ses 25 municipalités membres? Afin d'assurer le bon déroulement de votre visite voici un rappel des règles de fonctionnement :

- Une visite par jour, par citoyen et par adresse civique, sur preuve de résidence;
- Aucun entrepreneur n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales et, à cette fin, la gestion d'immeubles à revenus est considérée comme une opération commerciale;
- Considérant la configuration des sites et l'espace nécessaire pour circuler, **les dimensions maximales des remorques** acceptées sont de **5 X 10 pieds à l'écocentre d'Acton Vale** et de **4 X 8 pieds à l'écocentre de Saint-Hyacinthe**;
- Un tri des résidus par type de matières avant votre arrivée au site est recommandé;
- Démanteler les gros meubles, lorsque possible, avant de vous présenter sur place;
- Il est fortement suggéré de se faire accompagner d'un parent ou d'un ami pour procéder au déchargement des matières (le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules);
- **Le respect et la courtoisie sont de mise en tout temps.**

**Les matières admissibles** aux écocentres sont les vieux meubles, les appareils de réfrigération, les métaux, les pneus sans jante et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), les résidus de construction ou de démolition (incluant notamment la brique, le béton et les résidus de bois), de même que les résidus électroniques et informatiques.

**ATTENTION!** Pour une durée indéterminée, les peintures et huiles ne sont pas collectées aux écocentres et ils doivent être apportés à l'une des collectes de résidus domestiques dangereux qui auront lieu sur notre territoire ou dans un point de dépôt autorisé. Quant à la terre et aux branches, nous vous invitons à communiquer avec la ville de Saint-Hyacinthe afin de connaître les modalités du site de terre et de branches, au 450-778-1000.

**Adresses et heures d'ouverture des écocentres :**

**Acton Vale :** 68 rue Noël-Lecomte, samedi et dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

**Saint-Hyacinthe :** 1880, rue Brouillette, vendredi, samedi et dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

**Source :** Communications RIAM  
450 774-2350  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)